Envoyé en préfecture le 11/10/2023 Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID: 005-210500583-20231009-202373-DE



## COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023-73

**CONSEILLERS EN EXERCICE: 10** 

Conseillers présents : 6 Conseillers absents : 4 Conseillers représentés : 3 Pour: 9
Contre:
Abstention:

\_\_\_\_

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 03 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET André - BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

<u>Pouvoir</u>: BOISSET André à MESTRE Françoise - LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet: LOCATION APPARTEMENT 1 - ECOLE A VILLE

Suite au préavis présenté par l'actuel locataire, Monsieur le Maire propose de reprendre un nouveau locataire en appliquant un loyer mensuel de 400 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à reprendre un nouveau locataire, à signer le contrat de location et à appliquer un loyer mensuel de 400 € TTC.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS

Of our le Maire et par délégation Monsieus Eric SEGOND 1º ayjoint au Maire.